

GAUCHEBDO

SUCESSEUR DE LA «VOIX OUVRIÈRE» FONDÉE EN 1944 • WWW.GAUCHEBDO.CH

N° 48 • 25 NOVEMBRE 2016 • CHF 3.-

L'extrême droite assure son
hégémonie culturelle sur la
société via le net

page 5



Le système genevois d'aide
sociale et de chômage passé
au crible

page 2



A Berne, les assureurs
maladie sont à la
manoeuvre

page 3

Cette Suisse qui se fiche des enfants

MIGRATION • A la suite d'autres organisations, l'Observatoire du droit d'asile et des étrangers a pointé du doigt cette semaine le traitement réservé aux migrants mineurs en Suisse. Plusieurs événements récents font écho à cette dénonciation.



«L'application d'une politique restrictive semble souvent l'emporter sur le bien-être et les droits des enfants issus de l'immigration», dénonce l'ODAE.

DFID

Il ne fait pas beau être un migrant mineur en Suisse. Il y a peu, la situation d'un foyer vaudois pour requérants d'asile mineurs non accompagnés où l'encadrement était insuffisant et où plusieurs tentatives de suicide avaient eu lieu était rapportée dans la presse. En fin de semaine dernière, le collectif R, qui défend les requérants d'asile dans le canton de Vaud, s'insurgeait à propos d'une jeune femme Érythréenne menacée de renvoi vers l'Italie, à qui le Service de la population vaudois avait refusé l'aide d'urgence (9.50/jour) pour son fils de 6 ans. Comme il n'était pas présent au moment de demander cette maigre aide financière, mais gardé par des amis de la requérante, les autorités l'ont «porté absent» et n'ont pas jugé nécessaire de donner à sa mère de quoi subvenir à ses besoins. Une situation qui «dépassé toute mesure», selon le collectif R. Mis sous pression en raison de la peur d'un renvoi, l'enfant, qui, à 6 ans, est déjà suivi psychologiquement, a d'ailleurs manqué l'école pendant deux semaines de crainte de se faire arrêter à la sortie, et renvoyer dans un pays où sa mère «n'a jamais demandé l'asile mais passé dix jours à dormir dans les parcs publics», dénonce le collectif.

Comme en écho à ces situations, l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) rendait public lundi son dernier rapport, qui accuse la Suisse d'être mauvaise élève en ce qui concerne le respect des droits de l'enfant. «L'application d'une politique restrictive semble souvent l'emporter sur le bien-être et les droits des enfants issus de l'immigration», critique-t-il. En préambule, il décrit, pratiquement, la situation citée plus haut: «Les renvois de personnes vulnérables, notamment de familles avec des jeunes enfants, se poursuivent sous le règlement Dublin. Par ailleurs, des conditions de vie difficiles sont imposées aux réfugiés, sans que leur situation individuelle ne soit suffisamment prise en compte, comme lorsque des familles avec enfants mineurs sont soumises à l'aide d'urgence durant une longue période.»

«Le droit de visite depuis l'Italie est suffisant»

L'ODAE rappelle aussi que la Suisse a récemment été condamné par la Cour européenne des droits de l'homme pour ne pas avoir placé l'intérêt de l'enfant au centre de ses préoccupations dans une affaire de regroupement familial. Les cas de familles séparées au détriment de leur progéniture seraient du reste trop fréquents. Ainsi, le cas

d'Awat, renvoyé en Italie alors que son épouse, enceinte de trois mois, et leurs deux filles communes, sont au bénéfice d'une admission provisoire en Suisse. «Pour le Tribunal administratif fédéral (TAF), la présence d'Awat n'est pas nécessaire au bien-être des enfants et son droit de visite depuis l'Italie est suffisant». Amosa, père de deux garçons de 7 et 9 ans, est quant à lui en Suisse depuis 11 ans mais les autorités ont ordonné son renvoi. Le SEM invoque «l'absence de lien économique particulièrement fort» avec ses enfants, faisant fi de tout lien émotionnel.

«Pas spécialement investi»

Dans ce genre de situation, l'ODAE relève qu'il est rare que l'intérêt de l'enfant à vivre avec ses deux parents soit considéré comme primordial, contrairement à ce que prévoit la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et ceci même si le parent n'a commis aucun délit, est bien intégré et entretient des liens forts avec l'enfant. «Ces décisions sont particulièrement problématiques lorsque l'éloignement du parent en question entraîne un risque de précarisation de l'autre parent et donc des enfants», critique l'ODAE.

Dans la même veine, il pointe le fait que des jeunes sans statut légal se

voient refuser la régularisation, alors qu'ils ont passé toute leur vie en Suisse. A l'image de Toni, 17 ans, né ici mais dont la demande a été rejetée en raison de la situation financière de sa mère et qui pourrait être renvoyé en Macédoine, pays qu'il connaît à peine. Toni n'a pas effectué un parcours scolaire «exceptionnel» et lui et sa mère ne sont «pas spécialement investis dans la vie associative ou culturelle», relèvent les autorités. Des arguments pour le moins frappants.

L'ODAE rappelle encore que les mineurs non accompagnés «sont des enfants avant d'être des requérants d'asile et ils doivent être traités comme tels». Et de souligner que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies avait édicté des recommandations à l'égard de la Suisse à ce propos, appelant notamment à l'instauration de conditions d'accueil minimales. En août dernier, Jean Zermatten, ancien président du comité des droits de l'enfant de l'ONU – qui s'est joint à la conférence de presse de l'ODAE –, et Amnesty international avaient déjà dénoncé la violation des droits des enfants par la Suisse, qui avait refoulé des mineurs en Italie, ceux-ci se retrouvant à dormir à la gare de Côme. ■

Juliette Müller



IL FAUT LE DIRE...

La RIE III annonce une cure d'austérité

Rien ne va plus pour la fonction publique, confrontée à des cures d'austérité à rallonge. Début novembre, les enseignants neuchâtelois descendaient ainsi dans la rue pour s'opposer à une nouvelle grille salariale. Dans le canton de Vaud, le personnel soignant de l'hôpital public s'est opposé à la dégradation de ses conditions de travail, alors que les salariés communaux de Lausanne rejettent la grille salariale Equitas qui réduira leurs salaires. A Genève, le projet de budget 2017 qui veut imposer des nouvelles économies à hauteur de 60 millions présage de nouvelles coupes dans l'Etat social.

Cette cure minceur n'est pas l'apanage de la Suisse romande. A Lucerne, les élèves ont bénéficié d'une semaine forcée de vacances en plus en automne afin de réduire les dépenses. Début novembre, en Argovie, 10'000 enseignants et fonctionnaires ont manifesté contre les mesures d'économie touchant la formation. De son côté, la Confédération traîne depuis des années ses programmes d'économie, malgré un excédent record pronostiqué pour cette année de 2,2 milliards de francs. Ueli Maurer vient d'exclure une quelconque hausse de salaire comme il l'a réaffirmé à l'Association du personnel de la Confédération.

Cette réduction des coûts s'expliquerait par la baisse des rentrées fiscales, contrecoup du tassement du chiffre d'affaires des entreprises. Dans le même temps, les entreprises privées n'hésitent plus à tailler dans leur effectif, comme c'est le cas récent de l'horloger Riche- mont, de l'assureur Generali ou de la boucherie industrielle Bell, mais elles prévoient aussi d'élever régulièrement le dividende de leurs actionnaires.

Dans ce contexte, que faut-il attendre du projet de troisième réforme des entreprises (RIE III) sur lequel les Suisses se prononceront en février 2017 et de ses déclinaisons cantonales? Une exacerbation de ces tendances. La baisse globale de l'impôt sur les bénéfices va délibérément réduire les rentrées fiscales tant au niveau suisse que cantonal. Quant aux cadeaux fiscaux aux entreprises, plutôt que de renforcer un cercle vertueux de création d'emplois comme l'assure Pascal Broulis, ils iront dans les poches des investisseurs.

Joël Depommier